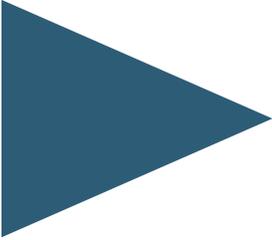


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019



TABLE DES MATIERES

	EDITO	3
	ACTIVITES	4
	LA PROFESSION	4
	LES RENCONTRES	8
	LES CONFERENCES ET EVENEMENTS	10
	PUBLICATIONS	16
	L'EUROPE EN BREF	16
	L'OBSERVATEUR DE BRUXELLES	17
	FLASH BATONNIERS	18
	L'AVIS DE L'EXPERT EUROPEEN	19
	MANIFESTATIONS	20
	FORMATION CONTINUE	20
	FORMATION INITIALE	23
	NOS INSTANCES	24
	CCBE	25
	DELEGATION FRANCAISE AU CCBE	29



EDITO

LAURENT PETTITI

Président de la Délégation des Barreaux de France

L'ambition de ce 1^{er} rapport annuel est de présenter les différentes activités, publications et manifestations organisées en 2019 par la Délégation des Barreaux de France (DBF) qui représente les 70.000 avocats français auprès des institutions européennes. Notre Délégation a en effet reçu pour mission des 3 institutions de la profession - le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil National des Barreaux - d'être leur interface à Bruxelles. A ce titre, la DBF est notamment « l'agent de liaison » des instances de la profession auprès du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), l'organisation représentative de la profession d'avocat en Europe, tout en étant chargée de coordonner les actions de la délégation française et de ses experts auprès de celui-ci.

La connaissance du droit de l'Union et celle du droit du Conseil de l'Europe sont au cœur de la pratique professionnelle quotidienne de l'avocat au même titre que, par exemple, celle du droit constitutionnel depuis l'instauration de la question prioritaire de constitutionnalité dont le 10^{ème} anniversaire sera célébré cette année. Afin de développer et amplifier le désormais très célèbre « réflexe européen », la DBF a poursuivi ses actions de formation initiale et continue auprès des avocats français et européens en organisant, tout au long de l'année 2019, des séminaires en France et en Belgique.

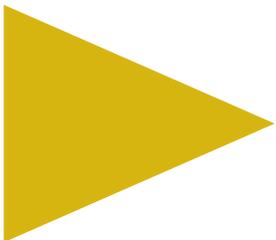
La formation passe aussi par une politique active de publications qui a fait la renommée de la DBF depuis sa création en 1983. L'Observateur de Bruxelles, L'Europe en Bref, le Flash Bâtonniers, et depuis peu l'Avis

de l'Expert européen contribuent ainsi à informer les avocats, les juges français et européens ou encore les fonctionnaires des institutions nationales et européennes, des derniers développements de l'actualité européenne, qu'elle soit jurisprudentielle ou normative.

La DBF est une structure opérationnelle composée de jeunes avocats, d'élèves avocats, ainsi que de juristes et stagiaires, tous spécialisés en droit de l'Union et animés de fortes convictions européennes. L'opportunité de travailler au sein d'un environnement européen, au cœur des problématiques actuelles de notre profession, est une chance et un pari. Cette expérience d'exception a ainsi conduit d'anciens collaborateurs de la DBF à rejoindre aussi bien nos institutions nationales que des cabinets d'avocats renommés, en France comme à l'étranger, et également des institutions européennes prestigieuses comme la Cour de justice de l'Union européenne.

Au moment où les enjeux européens et internationaux auxquels notre profession est confrontée sont multiples et déterminants pour l'avenir de la justice et le renforcement de l'Etat de droit, la DBF s'adapte, se modernise, innove, renforce son expertise afin de répondre au mieux aux problématiques institutionnelles. Si l'avocat est un acteur de la justice, la DBF est un acteur de l'Europe.





ACTIVITES

LA PROFESSION

X Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (22 janvier - 31 janvier et 1^{er} février - 15 mai - 21 juin - 24 juin)

Au cours du dernier semestre, La DBF a suivi et contribué aux travaux du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Elle a, notamment, suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec le ministère de la Justice français et la Commission européenne et rédigé des comptes rendus de ces réunions.

Ainsi, la DBF était présente ou représentée à plusieurs évènements :

- Le 22 janvier, lors d'une réunion du réseau français du RJECC consacrée au projet « Connaître la législation de l'Union européenne » (CLUE), à Paris. Le projet « Connaître la législation de l'Union Européenne » est un projet français monté dans le cadre d'un appel à projets interprofessionnel de la Commission européenne et visant à renforcer les réseaux nationaux de manière à assurer une meilleure mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale.
- Les 31 janvier et 1^{er} février, lors de la réunion annuelle du RJECC à Bruxelles,
- Les 15 mai, lors d'une réunion portant sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, à Bucarest,

- Les 21 juin, lors d'une réunion portant sur les procédures de notification et de signification des actes et d'obtention des preuves, à Bruxelles,

- Le 24 juin, lors du premier séminaire CLUE relatif au réseau judiciaire européen et aux dossiers familiaux transfrontières, à Lyon.

X Participation à la rencontre annuelle des Barreaux francophones (5 et 6 mai)

La DBF a participé, les 5 et 6 mai derniers, à la rencontre annuelle des Barreaux francophones, à Fribourg. Cette réunion, qui a réuni les Barreaux français, belge, luxembourgeois et suisse, a été l'occasion d'aborder différents sujets d'importance pour la profession d'avocat tels que le secret professionnel de l'avocat, la gouvernance du CCBE, le projet de code européen des affaires, l'assurance de protection juridique, l'open data en matière judiciaire et l'interprofessionnalité. Les Barreaux francophones ont adopté 3 déclarations communes relatives au secret professionnel de l'avocat, au projet de code européen des affaires et à l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh.

X Rencontre bilatérale Conseil national des Barreaux / Avocats.be (12 juin)

La DBF a participé, le 12 juin dernier, à la rencontre bilatérale entre Avocats.be et le Conseil national des Barreaux. Les sujets suivants ont été abordés : open data et application de l'intelligence artificielle aux banques de données de jugement, lutte contre le blanchiment de capitaux, projet « European Lawyers in Lesvos », représentation des femmes dans nos institutions, notation des cabinets d'avocats et attitude à l'égard des « legal techs ».

La rencontre s'est clôturée par un déjeuner à l'Ambassade de France en Belgique, en présence de M. David Touvet, magistrat de liaison français en Belgique.

X Relations extérieures (1^{er} juillet)

Commission européenne autour du rapport IBA « Bullying and sexual harassment in the legal profession » à Bruxelles – préparation et accompagnement de Solenne Brugère (BDP) – intervention au nom des Barreaux français.



X Réunion des experts parisiens (17 juillet)



de formuler des propositions concrètes autour des thèmes suivants : l'identification des priorités du Barreau de Paris à porter au CCBE ; les méthodes de travail et la communication autour de nos actions et de celles du CCBE ; comment mieux faire connaître l'incidence du droit européen dans notre exercice ; comment améliorer les synergies entre les actions des Barreaux, du CCBE, de la FBE, de l'IBA et de l'UIA.

Organisation conjointe avec le Barreau de Paris, le 17 juillet dernier, de la réunion des experts du Barreau de Paris auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE). Après une introduction sur les enjeux d'un positionnement fort des avocats au niveau européen, le Chef de Délégation française, M. Bertrand Debosque, le Président de la DBF, M. Jean Jacques Forrer et le membre parisien de la Délégation française, M. Jacques Bouyssou, ont présenté le CCBE, l'action de la Délégation française et de la DBF. Par la suite, des échanges ont été organisés entre experts autour de 4 thématiques afin d'échanger et

X Liaison et coordination avec les instances nationales (septembre 2019)

Depuis septembre 2019, la DBF participe aux réunions des services internationaux des instances. Cela facilite la coordination et la bonne circulation des informations entre les différents acteurs des affaires européennes au sein des instances représentatives de la profession.

X Groupe des Nouveaux Lobbyistes (15 octobre)

Dans le cadre du Groupe des Nouveaux Lobbyistes (GNL), présidé par M. Stéphane Des-

selas (Athenora Consulting) la DBF a rencontré, le 15 octobre 2019, M. Charles de Marcilly, Conseiller au Centre européen de stratégie politique, Think tank interne à la Commission européenne. Il dirigeait précédemment le bureau de la Fondation Robert Schuman à Bruxelles. Les échanges se sont concentrés sur les grands enjeux institutionnels européens de cette période de transition / mise en place d'une nouvelle Commission européenne et plus spécifiquement le nouveau positionnement stratégique vers une Union plus géopolitique.

X Assises de l'Ordinalité : « Quel avenir pour nos Ordres ? » (18 octobre)



Le Président de la DBF a assisté, le 18 octobre dernier, à la 2^{ème} édition des Assises de l'Ordinalité organisée par la Conférence des Bâtonniers à Paris. Cet événement avait pour objectif de réfléchir, avec les 300 participants mobilisés, sur ce que devait être l'Ordinalité demain et était l'occasion de confronter les points de vue des Ordres français avec ceux d'avocats étrangers, notamment, Mme Fanny-Marie Brisdet, Avocate aux Barreaux de Paris et d'Amsterdam ainsi que M. Aldo Bulgarelli, ancien Président du Conseil des Barreaux européens (CCBE), des économistes ou encore des hommes politiques, en l'occurrence M. François Baroin qui s'est exprimé sur l'importance de la territorialité. La table ronde introductive, modérée par M. Michel Benichou, Président d'honneur de la Conférence des Bâtonniers et du Conseil

National des Barreaux ainsi qu'ancien Président du CCBE, a permis de s'interroger sur le rôle de l'Europe en tant que garante des Ordres à travers l'exemple de l'évaluation de la qualité des prestations juridiques d'avocats.

X Réunion - Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale : « Mise en œuvre des procédures civiles européennes » (5 novembre)

Participation, le 5 novembre dernier, à la réunion du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale qui se tenait à Bruxelles. Dans ce cadre, les points de contacts des différents Etats membres de l'Union européenne ont évoqué avec la Commission européenne les difficultés rencontrées s'agissant de la mise en œuvre du règlement 861/2007/CE instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, du règlement 1896/2006/CE instituant une procédure européenne d'injonction de payer, du règlement 805/2004/CE portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées et du règlement 655/2014/CE portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinés à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale. Des outils et des guides à destination des juridictions et des praticiens du droit sont disponibles pour l'ensemble de ces règlements sur le portail e-Justice européen.

X Forum de la Formation (7 novembre)



La DBF et le CCBE ont participé, le 7 novembre dernier, au Forum de la Formation organisé par le CNB portant sur le thème « Innovation pédagogique dans les écoles d'avocats - La transformation ». Tout au long de la journée, la DBF a présenté ses missions, notamment de formation en droit européen, sur un stand mis à sa disposition par l'EFB. Par ailleurs, le Président de la DBF a ouvert les travaux aux côtés de Mme Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris et M. Manuel Ducasse, Président de la commission « Formation » du CNB.

X Conférence : L'Europe des citoyens et sa Cour de justice (12 novembre)

Participation, le 12 novembre, à l'invitation du Président Jean Pierre Buyle, à la Conférence « L'Europe des citoyens et sa Cour de justice » avec comme intervenant principal M. Koen Lenaerts, Président de la Cour de justice de l'Union européenne, organisée dans le cadre du cycle de conférences « Les grands invités de l'Hôtel de Ville ».

X « What's next for lobbying in Brussels? » (13 novembre)

Participation, le 13 novembre dernier, à la conférence « Quel avenir pour le lobbying à Bruxelles » qui se tenait au Press Club de Bruxelles. Sont notamment intervenues Mme Emily O'Reilly, Médiatrice européenne, Mme Tytti Tuppurainen de la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE, Mme Věra

Jourova, Commissaire à la Justice et Commissaire désignée pour les Valeurs et la Transparence, ainsi que Mme Katarina Barley, Vice-Présidente du Parlement européen en charge du Registre de transparence.

X European Litigation Network (14 novembre)

Rencontre conjointe avec les bureaux de représentation des Barreaux belges (FR, NL et DE) et espagnol, et le représentant de European Litigation Network, le 14 novembre 2019, de Mme l'Eurodéputée Anne-Sophie Pelletier afin de la sensibiliser à la nécessité de légiférer au niveau européen sur les droits *minima* pour les personnes détenues dans l'Union.

X Réunion annuelle des membres français du RJECC (18 novembre)



Le Président de la DBF a participé, le 18 novembre dernier, à la réunion annuelle des membres français du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) qui se tenait à la chambre nationale des commissaires de justice à Paris. A cette occasion, ont été présentés la vidéo expliquant le fonctionnement du RJECC et le portail e-Justice européen fournissant des informations sur les systèmes juridiques dans toute l'Union européenne, en 23 langues. En effet, le RJECC, créé par la décision 2001/470/CE vise à améliorer, simplifier et accélérer la coopération judiciaire effective entre les Etats membres dans les matières civiles et commerciales et à favoriser la diffu-

sion et l'application du droit de l'Union européenne et l'accès à la justice des personnes impliquées dans des litiges transfrontières.

X Séminaire - Le réseau judiciaire européen et les dossiers familiaux transfrontières : régimes matrimoniaux, divorce et obligations alimentaires (25 novembre)

Participation, le 25 novembre dernier, au séminaire sur les régimes matrimoniaux, le divorce et les obligations alimentaires organisé dans le cadre du projet « Connaitre la législation de l'Union européenne » (CLUE) à l'École des avocats de la région Nord-Ouest (IXAD) située à Lille. Ce séminaire a permis d'évoquer les règlements 2201/2003/CE, dit « Bruxelles II bis », 1259/2010/UE, dit « Rome III », la Convention de la Haye de 1996 applicables en matière de divorce et d'autorité parentale, le règlement 2016/1103/UE relatif aux régimes matrimoniaux et le règlement 4/2009/CE relatif aux obligations alimentaires.

X Conférence de presse - Conseil des Barreaux européens (CCBE) : Prix des droits humains 2019 (28 novembre)



Participation, le 28 novembre dernier, à la conférence de presse organisée en amont de la remise du prix des droits humains 2019 du CCBE. Ce prix, qui vise à mettre en lumière des avocats ou des organisations d'avocats ayant fait preuve d'un engagement exceptionnel en faveur de la lutte pour les droits

humains, a été décerné à quatre avocats iraniens actuellement emprisonnés : Mme Nasrin Sotoudeh, M. Abdolfattah Soltani, M. Mohammad Najafi et M. Amirsalar Davoud. Les intervenants, M. Stefan von Raumer (CCBE), M. Laurent Pettiti (DBF, représentant la Présidente du CNB empêchée), M. Claudio Francavilla (HRW) et Mme Shirin Ebadi, avocate iranienne prix Nobel de la paix 2003, ont présenté plus en détails les 4 avocats et rendu compte de la détérioration de la situation des droits humains en Iran, en particulier des attaques contre des avocats.

X Séminaire des dauphins de la Conférence des Bâtonniers (11 décembre)

Le Président de la DBF est intervenu, le 11 décembre dernier, au cours du Séminaire des Dauphins organisé par la Conférence des Bâtonniers en vue de présenter la politique européenne des Barreaux français, les missions de la Délégation des Barreaux de France et le rôle du Conseil des Barreaux européens (CCBE).

LES RENCONTRES

X Assemblée générale décentralisée du Conseil National des Barreaux à Strasbourg (11-13 avril)

Le Président de la DBF a participé, les 11, 12 et 13 avril derniers, à l'Assemblée générale décentralisée du CNB à Strasbourg. Une visite au Conseil de l'Europe était organisée à l'occasion de laquelle le rôle et le travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (« CEPEJ ») ainsi que le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (« HELP ») ont été présentés. S'en sont suivies une visite à la Cour européenne des droits de l'homme puis à la Représentation per-

manente de la France auprès du Conseil de l'Europe. Les participants ont pu échanger, notamment, avec M. Jean-Baptiste Mattei, Représentant permanent, qui a exposé les priorités de la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Cela a, également, été l'occasion d'évoquer le projet de Convention européenne de la profession d'avocat.

X Rencontre de M. Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'Homme (20 juin)

La DBF a participé, le 20 juin dernier, à la rencontre entre Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des Barreaux, et M. Eamon Gilmore,



Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'Homme. Ce dernier était accompagné de Mme Julie Connell, sa conseillère politique

et de M. Albert Grech, Membre de la Task Force Iran en charge des droits de l'Homme. Les échanges ont permis d'évoquer la situation de Mme Nasrin Sotoudeh et les actions à entreprendre à son soutien ainsi que la situation particulière des avocats en danger et leur rôle dans la protection des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

X Visite des Commissions ouvertes « Fiscal et douanier » et « Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux » du Barreau de Paris à la Cour européenne des droits de l'homme (10 juillet)

La DBF a organisé, le 10 juillet dernier, la visite des 2 commissions ouvertes du Barreau de Paris à la Cour EDH. Durant cette visite, les participants ont assisté à la présentation du Programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les

professionnels du droit (« HELP ») par l'Unité en charge dudit programme. M. Pascal Dourneau-Josette, Chef de division à la Cour EDH, a présenté la jurisprudence de la Cour EDH en matière fiscale. Les participants ont, également, assisté à l'audience de Grande chambre dans le cadre de l'affaire *Centrum för rättvisa c. Suède* (requête n°35252/08) relative à la requête introduite par une fondation sans but lucratif à l'encontre de la législation suédoise autorisant l'interception massive de signaux électroniques en Suède aux fins du renseignement étranger.

X Rencontre entre la Présidente du CNB et les représentants de plusieurs institutions européennes (23 juillet)

Organisation, le 23 juillet dernier, de la rencontre entre Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des Barreaux et Mme Mychelle Rieu, Cheffe d'unité « Droits de l'homme » au Secrétariat Général du Parlement européen. Le cas de Mme Nasrin Sotoudeh et les pistes d'actions possibles ont été abordées ainsi que la situation des avocats emprisonnés et le futur projet de Convention européenne de l'avocat. Par la suite, une réunion organisée par la DBF avec certains conseillers de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union s'est tenue afin de discuter, notamment, du rôle des avocats dans les recours collectifs, de l'accès par les avocats aux bases de décisions de justice dans les Etats membres et du projet de codification du droit européen des affaires.

LES CONFÉRENCES ET ÉVÉNEMENTS

X Conférence de M. Philippe Légglise-Costa (17 janvier)

Le Président de la DBF a assisté, le 17 janvier dernier, à la rencontre organisée par le Cercle des Délégués permanents français avec M. Philippe Légglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. Celui-ci a fait une présentation globale des enjeux de l'année 2019 dans des propos liminaires avant de répondre aux questions des participants concernant, notamment, le Brexit, l'Etat de droit et la défense de la langue française dans les institutions européennes.

X Rencontre avec les étudiants du Master 2 « Droit de l'Union européenne et droit de l'OMC » de l'Université Rennes 1 (21 janvier)

La DBF a rencontré, le 21 janvier dernier, les étudiants du Master 2 « Droit de l'Union européenne et droit de l'OMC » de l'Université Rennes 1 en voyage d'étude à Bruxelles. Cela a été l'occasion de présenter les diverses missions de la DBF au service des Barreaux français et de la profession d'avocat, notamment, au travers de la représentation d'intérêts auprès des institutions de l'Union et de l'information juridique des avocats français.

X Présentation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, du Conseil de l'Europe (23 janvier)

Le Président de la DBF a participé, le 23 janvier dernier, à la présentation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, adoptée par la

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, le 4 décembre 2018. La Charte a été présentée par le Directeur des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Christophe Poirel et l'experte scientifique danoise de la CEPEJ, Mme Merethe Eckhardt. Le Président de la DBF a ensuite présenté son point de vue de praticien sur la Charte, notamment, s'agissant des avancées qu'elle permet et des défis qu'il reste à relever pour la profession. Enfin, une discussion s'est tenue avec les participants, avec la participation de M. Stéphane Leyenberger, Secrétaire de la CEPEJ et de Mme Clementina Barbaro, Chef de l'Unité de coopération et Secrétaire du Groupe de travail sur la Qualité de la justice (GT-QUAL).

X Congrès mondial contre la peine de mort (26 février)



La DBF a assisté au Side Event « L'action des Barreaux dans la lutte contre la peine de mort » organisé à Bruxelles par le Barreau de Paris et l'Union Internationale des Avocats, dans le cadre du 7^{ème} congrès mondial contre la peine de mort.

X Journée bruxelloise du Multilinguisme et de la francophonie (7 mars)

La DBF a assisté, le 7 mars dernier, à la Journée bruxelloise du Multilinguisme et de la francophonie. La 1^{ère} table-ronde de cette journée était consacrée aux enjeux de la langue du droit et des négociations internationales. Elle rassemblait M. Johan Verbeke, directeur général de l'Institut Egmont, Mme

Olga Cosmidou, ancien directeur général de l'Interprétation au Parlement européen et M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Union européenne. La table-ronde était animée par Mme Françoise Tulkens, ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme.



X Séminaire consacré au contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne (20 mars)



La DBF a organisé, le 20 mars dernier, ses Entretiens européens consacrés aux procédures contentieuses devant le Tribunal et la Cour de justice de l'Union européenne sous le patronage de M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal de l'Union européenne et de M. José Luis da Cruz Vila-

ça, ancien Président du Tribunal de l'Union européenne, ancien Juge et ancien Avocat général à la Cour de justice. Constituée d'interventions en plénière et d'ateliers pratiques visant à former les participants à la pratique du contentieux, la journée a permis la constitution d'un forum entre praticiens du droit de l'Union (référéndaires, avocats reconnus, agents, universitaires) et avocats français désireux de développer leur pratique en la matière.

X Session de brainstorming européen du Barreau de Paris (26 avril)

La DBF a participé, le 26 avril dernier, à une session de « brainstorming européen » organisé par l'Ordre des avocats du Barreau de Paris avec l'Ecole de formation du Barreau (EFB). Une vingtaine d'élèves avocats avaient été sélectionnés pour faire partie des groupes de travail qui devaient faire émerger les questions à poser aux candidats aux élections européennes du 26 mai 2019. 4 tables de discussion thématiques étaient l'occasion d'échanges sur 4 groupes de sujets, à savoir « Droit et Libertés » (Etat de droit, libre-circulation, asile ...), « Droit et Economie » (enjeux transfrontaliers, code européen des affaires, innovation numérique ...), « Droit et Société » (droit du quotidien, droit des travailleurs, droit de la famille ...) et « Questions transversales » (lisibilité du droit européen, par exemple). Le 13 mai prochain, le Barreau de Paris organise un évènement au cours duquel les représentants des élèves-avocats donneront leur point de vue sur l'Europe du droit et interpellent les candidats. A noter que, dans la perspective des élections européennes, le Conseil des barreaux européens (CCBE) a produit un Manifeste synthétisant les principales attentes de la profession vis-à-vis de la prochaine mandature du Parlement européen.

X Cérémonie de remise du prix Ludovic Trarieux à Nasrin Sotoudeh (24 mai)



La DBF a assisté à la cérémonie de remise du 23^{ème} prix International des Droits de l'Homme « Ludovic Trarieux » 2018 à Mme Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne

condamnée à 38 années de prison et à 148 coups de fouet et détenue à la prison d'Evin à Téhéran, au palais de justice de Bruxelles. Cette cérémonie était précédée d'une conférence sur la situation des droits fondamentaux en Europe.

X Conférence de lancement du cours HELP sur les enfants réfugiés et migrants (3 juin)



La DBF a participé, conjointement avec le CNB et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour les réfugiés (HCR), à l'organisation de la Conférence de lancement du cours HELP du Conseil de l'Europe (CdE) sur les enfants réfugiés et migrants à l'intention des avocats français, à Paris.

X Conférence « Courts and Internet governance » (5 juin)

La DBF a assisté, le 5 juin dernier, à la conférence « Courts and Internet governance » organisée par l'Université de Maastricht et

l'Université St-Gallen à Bruxelles. Les 3 tables rondes visaient à expliciter le rôle croissant des juridictions dans le cadre juridique lié à l'encadrement des technologies numériques ainsi qu'à présenter les avancées et défis de la justice en ligne en Europe.

X Conférence « Perspectives pour le nouveau Parlement européen » de M. Thomas Bondiguel (6 juin)

La DBF a participé, le 6 juin dernier, dans le cadre du Cercle des Délégués permanents français, à l'intervention de M. Thomas Bondiguel, Conseiller chef du service « Parlement européen » à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne. Celui-ci a présenté les actions et démarches de son service et a dressé un panorama des perspectives pour le nouveau Parlement européen.

X Participation au 1^{er} anniversaire de la création de l'association l'Entente (2 juillet)

Participation, le 2 juillet dernier, à la réception en l'honneur du 1^{er} anniversaire de l'Entente qui s'est tenue à la Représentation



permanente de la France auprès de l'Union européenne. Le Représentant permanent adjoint, M. Fabrice Dubreuil et M. Cecilio Madero Villarejo, Directeur général adjoint chargé

des concentrations au sein de la Direction générale de la Concurrence à la Commission européenne, sont intervenus après un propos introductif de M. Guillaume Lorient, Directeur au sein de la Direction générale de la Concurrence en charge des télécoms et

des médias et parrain de l'Entente. L'Entente est l'association des professionnels français du droit de la concurrence à Bruxelles. Elle a pour objectif de regrouper et d'animer cette communauté de professionnels dans toute sa diversité en organisant 3 ou 4 fois par an des séminaires consacrés au droit de la concurrence où s'expriment, principalement en français, des spécialistes de la matière.

X Réunion finale des experts dans le cadre du programme LAWTTIP (8 juillet)

Participation, le 8 juillet dernier, à la réunion finale des experts dans le cadre du programme LAWTTIP. Etaient notamment présents M. Jean-Luc Demarty, ancien Directeur général de la DG Commerce de la Commission européenne, M. Frederico Casolari, Professeur à l'Université de Bologne, M. Colin Brown, Chef adjoint de l'Unité « Règlement des différends et aspects juridiques de la politique commerciale » et Mme Stephanie Leupold, Cheffe de l'Unité « Stratégie commerciale » à la Commission, M. Francis Jacobs Professeur au King's College de Londres et M. Marc Maresceau, Professeur à l'Université de Gand. Cette réunion marque la fin des travaux du réseau Jean Monnet LAWTTIP, qui avait vocation à promouvoir une réflexion à grande échelle, à la fois sur les accords de libre-échange de nouvelle génération existants, et sur les négociations du partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements avec les Etats-Unis.

X Visite des Commissions ouvertes « Fiscal et douanier » et « Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux » du Barreau de Paris à la Cour européenne des droits de l'Homme (10 juillet)



Organisation, le 10 juillet dernier, de la visite des deux commissions ouvertes du Barreau de Paris à la Cour EDH. Durant cette visite, les participants ont assisté à la présentation du programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (« HELP ») par l'Unité en charge dudit programme. M. Pascal Dourneau-Josette, Chef de division à la Cour EDH, a présenté la jurisprudence de la Cour EDH en matière fiscale. Les participants ont, également, assisté à l'audience de Grande chambre dans le cadre de l'affaire Centrum för rättvisa c. Suède (requête n°35252/08) relative à la requête introduite par une fondation sans but lucratif à l'encontre de la législation suédoise autorisant l'interception massive de signaux électroniques en Suède aux fins du renseignement étranger.

X Colloque « Le Tribunal de l'Union européenne à l'ère du numérique » (25 septembre)

Le Président de la DBF a assisté, le 25 septembre dernier, au colloque organisé à l'oc-



casion du 30^{ème} anniversaire du Tribunal de l'Union européenne. Celui-ci, intitulé « Le Tribunal de l'Union européenne à l'ère du nu-

mérique » portait sur l'accessibilité, l'efficacité et la qualité de la justice dans un contexte de numérisation croissante de la société et des procédures juridictionnelles.

A cette occasion, Mme Christiane Fé-



ral-Schuhl, Présidente de Conseil national des Barreaux (CNB) et M. Ranko Pelikaric, Premier Vice-Président du Conseil des Barreaux européens (CCBE) sont intervenus. Le Président de la Cour, M. Koen Lenaerts et le Président du Tribunal, M. Marc Jaeger sont intervenus pour clôturer les débats et dresser les perspectives d'avenir pour le Tribunal.

X Organisation d'un déplacement d'élèves-avocats à la Cour de justice de l'Union européenne (1^{er} octobre)

Organisation, conjointe avec le CNB, et par-



icipation, le 1^{er} octobre dernier, à une visite de la Cour de justice de l'Union européenne de plusieurs élèves issus de 8 écoles d'avocats (ALIENOR, ECOA, EDAGO, EDARA, EDASE, EFACS, HEDAC, IXAD). Sont intervenus au cours de cette visite, M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal de l'Union européenne, Mme Isabelle

Guyon-Renard, Référendaire à la Cour et Mme Séverine Markarian, Administrateur juriste à la Cour.

X Inauguration de l'exposition « La France et la Cour européenne des droits de l'Homme » (8 octobre)

A l'occasion de la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du 60^{ème} anniversaire de la Cour européenne des droits de l'Homme, Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du CNB, a inauguré, le 8 octobre dernier, l'exposition « La France et la Cour européenne des droits de l'Homme ». Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Linos-Alexandre Sicilianos,



Président de la Cour européenne des droits de l'Homme. Le Président de la DBF participait à l'évènement qui se déroulait en présence d'une délégation de l'Association nationale des Barreaux roumains, accueillie par le CNB à l'occasion de la saison culturelle France-Roumanie.

X Journée européenne des avocats - « Prisons : Quelles perspectives de renforcement des droits procéduraux ? » (23 octobre)

La DBF a assisté, le 23 octobre dernier, à la conférence sur les droits procéduraux des personnes détenues organisée, à l'occasion de la journée européenne des avocats, par Avocats.be, le Conseil général des Barreaux espagnols, le Centre de recherche en droit



Conférence « Droits menacés – Comment améliorer l’application de la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne au profit des citoyens ? » organisée par le Forum des Acteurs de la Justice Européenne. Sont notamment intervenus M. Arno Metzler, Président du Groupe Diversité Europe (Groupe III) du Comité économique et social européen, M. Gabriel Toggenburg, Policy Coordinator à l’Agence des Droits fondamentaux, Mme Gwendoline Delbos-Corfield, Députée européenne, Mme Mirna Romic, Référéndaire à la Cour de justice de l’Union européenne, M. Alec Burnside, Avocat au sein du cabinet Dechert LLP, M. Raul Radoi, Secrétaire général du Conseil des Notariats de l’Union européenne et Mme Zeta Georgiadou, Cheffe adjointe de l’unité « Droits fondamentaux » de la Direction Générale de la Justice et des Consommateurs de la Commission européenne.

pénal de l’Université libre de Bruxelles, la Ligue des droits humains, l’Observatoire international des prisons et le Réseau européen de contentieux pénitentiaire. A cette occasion, les enjeux du renforcement des droits procéduraux des détenus ainsi que les perspectives de protection des droits des détenus par l’Union européenne ont été abordés. Dans ce cadre, M. Etienne Lesage, membre du CNB, a présenté l’implication des Barreaux français pour le renforcement des droits procéduraux des détenus.

X Congrès de l’UIA (8-9 novembre)

Participation du Président de la DBF, les 8 et 9 novembre derniers, au 63^{ème} Congrès de l’Union Internationale des Avocats à Luxembourg. Chaque année, l’UIA organise un congrès réunissant plus d’un millier d’avocats du monde pour débattre de sujets d’actualité dans différents domaines du droit. Deux thèmes principaux ont été traités en séances plénières : « L’innovation et le droit : entre passion et raison » et « Entreprises et droits de l’homme ». Une trentaine d’autres sessions de travail se sont déroulées en parallèle, animées par près de 300 orateurs internationaux.

X Conférence « Droits menacés – Comment améliorer l’application de la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne au profit des citoyens ? » (19 novembre)

Participation, le 19 novembre dernier, à la

PUBLICATIONS

La DBF transmet quotidiennement au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE) une **veille numérique** des actualités juridiques européennes du jour.

L'EUROPE EN BREF

DBF
Délégation des Barreaux de France

L'Europe en Bref

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

17992

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

Du 22 novembre au 11 décembre 2019

Sommaire

- Connaissance
- Consommation
- Droit général de l'UE et Institutions
- Droits fondamentaux
- Économie et Finances
- Justice, Liberté et Sécurité
- Profession
- Propriété
- Intellectuelle
- Du côté de la DBF
- Du côté des Institutions

A LA UNE

Procédures judiciaires / Outils électroniques / Intelligence artificielle / Tableau de bord de la Justice / Enquête

Le Conseil des Barreaux européens (« CCBE ») a lancé une enquête auprès des avocats sur l'utilisation des outils électroniques dans les procédures judiciaires et des systèmes informatiques reposant sur la technologie de l'intelligence artificielle (20 novembre)

La Commission européenne publie chaque année son Tableau de bord de la Justice dans l'Union européenne. Dans le cadre de l'élaboration de son édition 2020, la Commission a sollicité l'aide du CCBE afin de diffuser son enquête sur l'utilisation par les avocats des outils électroniques dans les procédures judiciaires et des systèmes informatiques reposant sur la technologie de l'intelligence artificielle. Les avocats français sont invités à répondre à cette enquête disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.surveyimo.eu/s/390187336ICT-SURVEY-France>. La date limite pour répondre à ce sondage est fixée au 17 décembre 2019. Ils sont également invités à diffuser ce lien afin de maximiser la participation. Le CCBE recevra automatiquement les réponses et les communiquera à la Commission. En fonction des résultats, et notamment si un nombre suffisant d'avocats par pays participe au sondage, la Commission inclura les résultats dans l'édition 2020 de son Tableau de Bord de la Justice dans l'Union (MTH)

ENTRETIENS EUROPEENS – MERCREDI 26 FEVRIER 2020 - PARIS

DROIT PÉNAL EUROPÉEN À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
Maison du Barreau de Paris

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

Appels d'offres
Publications
Agenda

L'Europe en Bref est une newsletter hebdomadaire gratuite de la DBF dont la présentation a fait l'objet de modifications. Elle offre une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'un résumé des derniers appels d'offres en matière de services juridiques. Cette lettre est adressée à plus de **60 000 abonnés** et son contenu est également référencé par thématique sur le site Internet de la DBF.

L'OBSERVATEUR DE BRUXELLES



L'Observateur de Bruxelles, revue juridique trimestrielle dont l'éditeur est la DBF propose, d'une part, des articles de spécialistes de haut niveau du droit européen organisés entre un dossier thématique, des « points sur » et une chronique de contentieux européen ainsi que, d'autre part, un recueil de brèves d'actualité en matière de droit de l'Union et de droits fondamentaux. La revue compte actuellement **919 abonnés** et est référencée par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est distribuée par les éditions Bruylant et est consultable en version numérique sur la base de données Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Janvier 2019 n°115 : La protection européenne des droits fondamentaux et de l'Etat de droit

Avril 2019 n°116 : Les défis du droit européen de la famille

Juillet 2019 n°117 : Les enjeux de la réglementation de la profession d'avocat par le droit européen

A noter que M. Guido Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'homme jusqu'en mai 2019, a rédigé l'éditorial du numéro 115 et que M. Emmanuel Coulon, Greffier au Tribunal de l'Union européenne, a signé un article pour le numéro 117.

Octobre 2019 n°118 : Le cadre juridique européen en matière de migration et d'asile : une facette de la constitution d'un espace de liberté, de sécurité et de justice européen

Janvier 2020 n°119 : Actualités du marché intérieur : enjeux réglementaires et numériques

A noter la rédaction par M. Koen Lenaerts et M. Jean-Claude Bonichot, respectivement Président et Président de chambre à la Cour de justice de l'Union européenne, de textes en hommage à l'Avocat général Bot dans le numéro 118.

FLASH BATONNIERS



Le Flash Bâtonniers est une lettre d'information mensuelle à destination des Bâtonniers afin de les tenir informés des actualités les plus importantes du droit européen. Elle est également disponible sur le site Internet de la DBF. Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre afin d'accroître la visibilité des actions de la DBF.

L'AVIS DE L'EXPERT EUROPEEN



PROFESSION



N°2 DÉCEMBRE 2019



Laurent PÉTTITI
Avocat au Barreau de Paris
Président de la Délégation des Barreaux de France
Président du groupe de travail du CCBE sur la Convention européenne sur la profession d'avocat

Le projet de Convention européenne pour la profession d'avocat. Un instrument international contraignant pour notre profession.

Ces deux anniversaires seront célébrés en 2020 : le 100ème anniversaire des Principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés à La Haye en Août 1900 et le 20ème anniversaire de la Recommandation n° R (2000)21 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommandant aux gouvernements des Etats membres de prendre ou de renforcer toutes les mesures « qu'ils jugent nécessaires » pour mettre en œuvre toute une série de principes sur la profession d'avocat.

Ces deux instruments non contraignants ont précisé la portée et la teneur des dispositions plus spécifiquement adaptées à l'exercice de la profession d'avocat, et ont étendu les garanties aux défenseurs des droits de l'homme, mais manquant de la normalité nécessaire pour produire les conditions d'une « responsabilité » efficace des Etats.

Ces deux instruments non contraignants ont précisé la portée et la teneur des dispositions plus spécifiquement adaptées à l'exercice de la profession d'avocat, et ont étendu les garanties aux défenseurs des droits de l'homme, mais manquant de la normalité nécessaire pour produire les conditions d'une « responsabilité » efficace des Etats.

Considérant les difficultés croissantes rencontrées par les avocats dans de nombreux Etats du Conseil de l'Europe, mais également dans de nombreux pays tiers, une demande malaisée fut réitérée de renforcement des droits de l'avocat à émirati, appelant à l'évolution des instruments.

Le 13 octobre 2016, une proposition de recommandation de plusieurs membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe était déposée soulignant « qu'il n'existe aucune convention internationale relative à la profession d'avocat et les règles concernant l'exercice de cette profession varient d'un Etat à un autre ».

Le Conseil des Barreaux Européens (CCBE), dans sa contribution du 15 septembre 2017, a jugé reconnaître de « plutôt que des appels à adopter de meilleures pratiques », « des obligations contraignantes afin de garantir la protection de l'indépendance de l'avocat et, par la même l'Etat de droit ».

Dans son rapport « Pour une convention européenne sur la profession d'avocat », la rapporteuse auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mme Lahey-Ballies, jugeait « extrêmement préoccupant que, dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, les avocats continuent à subir harcèlement, menaces et agressions, qui soit même en augmentation dans certains d'entre eux ».

Une Convention doit apporter quelque chose de plus que la contrainte juridique, une qualité « d'outil juridique » qui la rende apte à entrer dans les faits et à produire les effets attendus. La transformation des normes non contraignantes actuelles en un instrument contraignant, serait un moyen d'adresser un message politique fort sur l'importance de la profession d'avocat.

Le titre en chantier d'un projet de Convention européenne sur la profession d'avocat mettra à la charge des Etats des obligations positives, en vue d'assurer que les avocats puissent remplir leurs devoirs professionnels sans gêne, sans entraves, sans intimidation ou harcèlement, en vue de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et du droit.

La valeur ajoutée de la Convention réside dans son aptitude à embrasser les spécificités de l'activité des avocats dans toutes ses composantes, des plus ordinaires aux plus exceptionnelles.

30 ans
Anniversaire de leur entrée en scène au Barreau

20 ans
Recommandation R(2000)21

Plus aller plus loin

- 1. Les principes de la Haye d'août 1900
- 2. La recommandation COE de 2000
- 3. La Contribution du CCBE du 15 septembre 2017
- 4. Le rapport de Mme Lahey-Ballies du 12 octobre 2017
- 5. La recommandation 2121 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- 6. La décision du Comité des Ministres du 30 janvier 2019

Proposition recommandation 13/19/2016

Recommandation APCE 24/11/2018

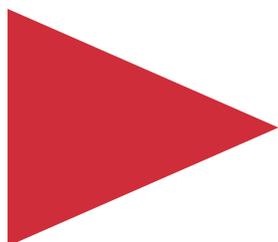
Réponse du Comité des Ministres 1/4/2019

Etude de faisabilité avril 2019 avril 2020

Décision Comité du Conseil de l'Europe septembre 2020

Décision Comité des Ministres sur adoption Convention fin 2020

Une nouvelle publication de la DBF : L'avis de l'expert européen : chaque mois un expert français d'un des comités du Conseil des Barreaux européens expose de manière synthétique et pratique son avis sur une question juridique européenne d'actualité avec des liens sur les textes pertinents permettant ainsi au lecteur de trouver des informations utiles à la résolution d'une problématique particulière.



MANIFESTATIONS

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

FORMATION CONTINUE

Les **Entretiens européens** rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés dans certaines matières du droit de l'Union dans le cadre de séminaires thématiques construits en adéquation avec l'actualité juridique et les sujets d'intérêt pour les avocats.

Au cours de l'année 2019, la DBF a organisé **6 Entretiens européens** sur les thématiques suivantes :

« **Droit européen du sport** »
le 8 février 2019

DBF Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
VENDREDI 8 FEVRIER 2019 - BRUXELLES**

Le droit du sport européen

Arbitrage et contentieux sportif
Médias
Droits de l'homme
Concurrence
Union européenne
Lutte contre le dopage
Libertés de circulation
Conseil de l'Europe
Audiotvisuel

Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

**« Le contentieux à la Cour de justice de l'Union européenne : approches pratiques du contentieux européen »
le 20 mars 2019**



**« Droit bancaire et financier européen »
le 21 juin 2019**



« *Droit européen et réglementation des activités numériques* »
le 18 octobre 2019

DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE**
VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES
Droit européen et réglementation des activités numériques



Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



« *Droit européen de la consommation* »
le 8 novembre 2019

DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE**
VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES
Droit européen de la consommation



Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



**« Les derniers développements du droit européen de la concurrence »
le 6 décembre 2019**

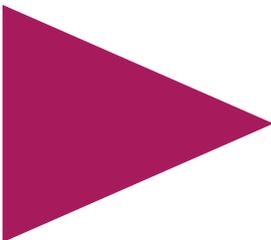
A cette occasion, une vidéo Capsule a été tournée sur le thème :

« Les recours collectifs au niveau européen » par **Elodie Valette** et **Philippe Metais**, avocats au Barreau de Paris.



FORMATION INITIALE

La DBF est intervenue, les 30 avril et 28 octobre derniers, devant les étudiants de la Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles pour présenter aux élèves-avocats un panorama de l'impact du droit européen sur la profession d'avocat et des voies de droit de l'Union indispensables à l'exercice de la profession. Cette intervention a visé à former les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.



NOS INSTANCES

Le barreau de Paris regroupe plus de 30 000 avocats soit presque la moitié de la profession en France.



Il est présidé par le bâtonnier et le vice-bâtonnier, représentants et porte-paroles des avocats parisiens auprès de la profession et des pouvoirs publics. À la tête du Conseil de l'Ordre composé de 42 avocats élus, ils sont garants de l'utilité et des missions de l'Ordre des avocats de Paris auprès des avocats et des citoyens.

[En savoir plus >](#)

Le Conseil national des barreaux est l'institution représentative de la profession d'avocats en France et sur le plan international.

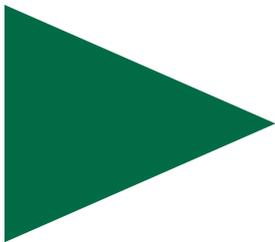


[En savoir plus >](#)

La Conférence des Bâtonniers est un lieu de travail, de créativité et de débats intenses et ouverts, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des Barreaux. L'alchimie des Ordres tient à la réunion, en leur sein, d'individualités fortes travaillant à des intérêts opposés, exerçant des activités différentes, mais qui se reconnaissent dans le principe essentiel d'indépendance et qui acceptent une déontologie exigeante.



[En savoir plus >](#)



CCBE

En septembre 1960, lors d'une croisière sur le Rhin, les participants à un congrès de l'UIA (l'Union internationale des avocats) à Bâle ont constaté la nécessité de créer un organe représentatif qui agirait dans l'intérêt des avocats auprès de la Communauté économique européenne (CEE). Les avocats européens avaient ressenti la création de la CEE en 1957 comme une menace importante envers l'indépendance de leur profession. C'est dans cet esprit que les présidents des barreaux ont conclu à bord du bateau un « accord de principe » afin de créer un organe de représentants des six Etats alors membres de la CEE. Les délégations ont adopté le nom de « Commission consultative des barreaux et associations nationales des six pays de la CEE (réunie à l'intervention de l'UIA) », qui a finalement été simplifié en « Conseil des barreaux européens », tout en conservant l'abréviation « CCBE ».



Aujourd'hui, le CCBE s'est élargi et comprend les barreaux de 45 pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de l'Europe élargie. Le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe, tant par les barreaux nationaux que par les institutions européennes. Les représentants de la Commission européenne et du Parlement européen ainsi que d'autres organisations nationales et internationales consultent régulièrement le CCBE sur les questions ou la législation qui concernent les intérêts des avocats en Europe.

PRÉSIDENT



VICE-PRÉSIDENTS



SECRETARIAT



Un président et trois vice-présidents sont élus pour un mandat d'un an. Un secrétaire général à plein temps s'occupe de la gestion quotidienne de l'organisation via le secrétariat du CCBE, composé de 11 employés à temps plein, établi à Bruxelles.

Membres

32 MEMBRES
EFFECTIFS



3 MEMBRES
ASSOCIÉS



10 MEMBRES
OBSERVATEURS



Tous les barreaux nationaux des 28 États membres de l'Union européenne et des trois États membres de l'Espace économique européen (Norvège, Liechtenstein et Islande) ainsi que la Suisse sont membres effectifs du CCBE. Outre ces membres, les barreaux de nombre de pays européens ont la qualité de membres associés (pays du Conseil de l'Europe en négociations officielles en vue de leur adhésion à l'Union européenne) ou observateurs (autres pays du Conseil de l'Europe). Ces derniers, tout comme les membres effectifs, ont l'obligation d'adhérer aux statuts du CCBE et d'adopter le Code de déontologie du CCBE.

Prise de décisions

COMITÉS PERMANENTS

- ▶ Organe exécutif du CCBE
- ▶ Réunion des chefs des délégations nationales
- ▶ Prise des décisions politiques



SESSIONS PLÉNIÈRES

- ▶ Réunion de tous les membres des délégations nationales
- ▶ Approbation des questions les plus importantes

Comités et groupes de travail du CCBE

Les comités et groupes de travail spécialisés, composés d'experts des délégations nationales, analysent et rédigent des rapports sur de nombreux domaines touchant à l'exercice de la profession d'avocat en Europe. Parmi les sujets traités se trouvent la déontologie de l'avocat, la concurrence dans la mesure où elle a une incidence sur la profession d'avocat, la libre circulation des avocats, la formation des avocats, le commerce international des services juridiques et les droits humains. Ces dernières années, les groupes de travail se sont particulièrement concentrés sur des sujets tels que le blanchiment de capitaux, l'aide juridique, le divorce, le droit européen des contrats, les modes alternatifs de résolutions des conflits et la responsabilité sociale des entreprises.



Le CCBE permet aux barreaux de coopérer, d'échanger des informations, de demander du soutien ou des données et de partager leur expertise. Il partage régulièrement des informations et des bonnes pratiques avec ses organisations d'avocats partenaires à travers le monde, notamment sur des sujets concernant l'effet de la mondialisation sur la profession d'avocat.

Le CCBE travaille également de concert avec d'autres organisations du domaine de la justice et des associations professionnelles sur des sujets d'intérêt commun.



Le CCBE fournit des informations sur les évolutions importantes dans le domaine des services juridiques, aussi bien au niveau politique que pratique, en suivant la législation, les stratégies et l'évolution des politiques européennes. Grâce à ses relations étroites avec les institutions européennes, le CCBE peut influencer le cadre réglementaire régissant la profession d'avocat et la législation dans plusieurs domaines du droit matériel, tels que le droit pénal et le droit des sociétés. Par ses longues relations avec la Cour de justice européenne et la Cour européenne des droits de l'homme, le CCBE est régulièrement consulté sur les changements de procédure au sein de ces tribunaux, qui sont ensuite diffusés dans des guides pratiques.



Le CCBE entreprend des projets (par exemple e-CODEX, TRAINAC, le moteur de recherche d'un avocat et le mandat d'arrêt européen) visant à développer des systèmes utilisables par tous les avocats européens et à s'assurer que l'évolution des programmes de justice prenne en compte les préoccupations et les besoins des avocats. En 2016, le CCBE a créé avec le Deutscher Anwaltverein (DAV) le projet « Les avocats européens à Lesbos », qui envoie des avocats en Grèce pour offrir une assistance juridique pro bono aux personnes à la recherche d'une protection internationale.

Conférences et ateliers

Le CCBE organise et participe régulièrement à des événements conçus pour offrir une expertise et des discussions sur des sujets d'intérêt pour la profession d'avocat.



Données et publications

Le CCBE publie des guides pratiques, des statistiques, des études et des prises de position qui peuvent offrir des recommandations et des bonnes pratiques sur la législation et la profession d'avocat. Il publie également tous les mois une lettre d'information sur les événements actuels, la législation et la recherche concernant la profession d'avocat.

Soutien

Le CCBE :

apporte son assistance aux campagnes de sensibilisation nationales qui impliquent des politiques ou des objectifs européens ;

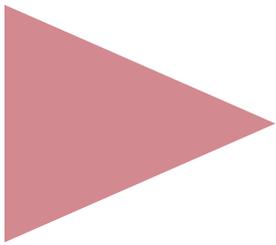
intervient, si nécessaire, dans des affaires qui concernent les principes fondamentaux de la profession à l'échelle européenne ;

organise le réseau « Défense de la défense » qui fournit un soutien aux avocats défenseurs des droits de humains dans le monde.



Carte d'identité du CCBE

La carte d'identité du CCBE identifie le titulaire de la carte comme avocat inscrit dans l'un des États membres de l'Union européenne. La carte facilite l'accès aux tribunaux, aux prisons et aux institutions. Elle est également reconnue par la Cour de justice européenne et le Tribunal.



DELEGATION FRANCAISE AU CCBE

32 délégations sont actuellement membres effectifs du CCBE.

• Les Délégations de chacun des 28 Etats membres de l'Union européenne sont les suivantes :

Autriche	Allemagne	Portugal
Belgique	Grèce	Roumanie
Bulgarie	Hongrie	République slovaque
Croatie	Irlande	Slovénie
Chypre	Italie	Espagne
République tchèque	Lettonie	Suède
Danemark	Lituanie	Suisse
Estonie	Luxembourg	Pays-Bas
Finlande	Malte	Royaume-Uni
France	Pologne	

• Des Délégations des 3 membres de l'Espace économique européen (Islande, Lichtenstein, Norvège)

• De la Délégation suisse.

Le CCBE comprend également **3 membres associés** (Monténégro, Serbie et Turquie) ainsi que 9 membres observateurs (Andorre, République d'Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, République d'Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldavie, Ukraine, Russie).

Les travaux du CCBE ont lieu dans le cadre de comités et de groupes de travail thématiques au sein desquels les experts des Délégations nationales contribuent à l'élaboration des positions du CCBE. Ces positions sont soumises à l'approbation des Comités permanents qui réunissent en moyenne une fois tous les deux mois le Chef de Délégation et le Délégué à l'information de chaque Délégation nationale. Les positions les plus importantes sont arrêtées lors de la Session plénière du CCBE qui rassemble deux fois par an l'ensemble des membres de toutes les Délégations.



Les avocats français sont représentés au sein du CCBE par une Délégation, composée de six membres, dont deux sont nommés par le Conseil National des Barreaux, deux par le Barreau de Paris et deux par la Conférence des Bâtonniers et deux délégués à l'information.

Actuellement **les 6 membres de la Délégation française** sont :

Bertrand Debosque, Chef de Délégation (Conseil National des Barreaux)



Louis-Bernard Buchman

(Conseil National
des Barreaux)



Thierry Wickers

(Conférence des Bâtonniers)



Jacques Taquet

(Conférence des Bâtonniers)



Stéphane de Navacelle

(Barreau de Paris)



Camille Potier

(Barreau de Paris)



Les Délégués à l'information de la Délégation française sont le Président de la Délégation des Barreaux de France, Laurent Pettiti et Hélène Biais-Ragonnaud :

Laurent PETTITI
(Président de la Délégation des
Barreaux de France)



Hélène BIAIS-RAGONNAUD
(Délégation des Barreaux
de France)



LES EXPERTS FRANÇAIS AUPRES DU CCBE

Les [experts français](#) participent au sein des différents [comités et groupes de travail du CCBE](#) à l'élaboration des positions de la Délégation française.

LE SOUTIEN DE LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE (DBF)

La Délégation des Barreaux de France apporte son soutien aux membres de la Délégation française auprès du CCBE et à ses experts. L'équipe de la DBF contribue, en liaison avec les **experts**, à l'élaboration des positions qui seront étudiées par les comités et groupes de travail du CCBE. Elle assiste, par ailleurs, les membres de la Délégation française dans la définition des positions à adopter.

LES [COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIALISÉS](#), COMPOSÉS D'EXPERTS NOMMÉS PAR LES DÉLÉGATIONS NATIONALES, DÉBATTENT ET ÉLABORENT DES DOCUMENTS D'ORIENTATION POLITIQUE DANS DE NOMBREUX DOMAINES TOUCHANT À LA PROFESSION D'AVOCAT EN EUROPE.



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 230 83 31

e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu

www.dbfbruxelles.eu

 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)